



EB-2006-0102

EB-2006-0103

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE

EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION DE CONCESSION DE GAZ ET L'AUTORISATION D'ÉTABLIR UN CERTIFICAT D'INTÉRÊT PUBLIC ET DE NÉCESSITÉ POUR LE CANTON D'ALFRED ET DE PLANTAGENET

Enbridge Gas Distribution Inc. (ci-après, le « Requérant ») a déposé une requête datée du 12 mai 2006 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (ci-après la « Commission ») en vertu de l'article 9 de la *Loi sur les concessions municipales*, L.R.O. 1990, c. M. 55, telle que modifiée (ci-après, la « Loi »), en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission établissant les conditions et la période selon lesquelles la Corporation of the Township of Alfred and Plantagenet (ci-après la « Municipalité ») accordera au Requérant, par voie de règlement, le droit de construire et d'exploiter des ouvrages de distribution du gaz et de les agrandir ainsi que d'y effectuer des ajouts dans la Municipalité. Le Requérant a également présenté une requête en vue d'obtenir une ordonnance de la Commission déclarant et ordonnant que l'accord des électeurs de la Municipalité à l'égard du règlement n'est pas nécessaire.

Le Requérant a également, aux termes de l'article 8 de la *Loi*, présenté une requête visant à obtenir une ordonnance de la Commission qui annule ou remplace des parties ou la totalité des certificats d'intérêt public et de nécessité existants (ci-après, les « Certificats ») qui sont associés aux anciennes entités situées dans la Municipalité pour les remplacer par un certificat d'intérêt public et de nécessité unique.

Le 1^{er} janvier 1997, l'ancien canton d'Alfred, l'ancien canton de North Plantagenet, l'ancien village d'Alfred et l'ancien village de Plantagenet ont été fusionnés pour former la Municipalité.

Le Requérant détient actuellement des contrats de franchise et des certificats pour les anciennes entités du canton d'Alfred, du canton de North Plantagenet et du village

d'Alfred. Le Requérant ne détient pas d'entente de concession ou de certificat pour le village de Plantagenet.

Comment consulter les documents présentés par le Requérant

Des copies de la requête et des documents déposés avant l'audience sont disponibles pour consultation publique dans les bureaux de la Commission, les bureaux du Requérant et le bureau de la Municipalité aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Si vous avez l'intention de faire une présentation orale, votre lettre doit inclure une requête à cet effet. Elle doit parvenir à la Commission au plus tard 30 jours après la publication du présent avis.
2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard 10 jours après la publication du présent avis.
3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre une copie de votre lettre d'intervention au

requérant.

Vous désirez obtenir de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la participation dans le site Web de la Commission à l'adresse suivante : www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2006-0102 / EB-2006-0103. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à l'intention du secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous et parvenir au plus tard à 16 h 45 aux dates prescrites.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : Boardsec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête EB-2006-0102 / EB-2006-0103 dans la ligne « sujet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

(Pour consulter un exemplaire de la requête)

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319, 27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de : M. Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Téléc. : 416 440-7656

**Enbridge Gas Distribution Inc.
(Bureau central)**

500, chemin Consumers
Toronto (Ontario) M2J 1P8

À l'attention de : M. Richard Lani
Conseiller juridique, Réglementation
et contentieux
Tél. : 416 495-5904
Téléc. : 416 495-5994

**Corporation of the Township
of Alfred and Plantagenet**

C.P. 350
205 Old Highway 17
Plantagenet (Ontario) K0B 1L0

À l'attention de : Diane Thauvette
Secrétaire-trésorière
Tél. : 613 673-4797
Téléc. : 613 673-4812

**Enbridge Gas Distribution Inc.
(Bureau de district)**

400, chemin Coventry
Ottawa (Ontario) K1N 2C7

À l'attention de : Peter Valiquet
Chef, Ventes et Livraison
Tél. : 613 748-6724
Téléc. : 613 748-6894

Fait à Toronto le 2 juin 2006.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original Signed by

Peter H. O'Dell
Secrétaire adjoint